

# Elèves, *Vaulx* papiers !

## Appel des enseignants de Vaulx-en-Velin

Le 20 novembre, on a célébré le seizième anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, ratifiée par la France en 1989. Pourtant, depuis plusieurs mois, ces droits fondamentaux sont bafoués : droit à l'éducation (art.28), au logement, à un niveau de vie décent (art. 27)...

Certains de nos élèves subissent les mêmes conditions de vies précaires et indignes auxquels sont réduits la plupart des sans-papiers : à la rue ou ballottés de foyers surpeuplés en hôtels insalubres, souvent très éloignés des établissements scolaires. Des conditions de survie tout simplement incompatibles avec le suivi d'une scolarité.

Ils vivent dans la menace permanente, d'être interpellés, puis enfermés en "centres de rétention administratifs", qui sont en réalité de véritables prisons, pour être expulsés vers leur pays d'origine. Pays qu'ils connaissent souvent mal ou qu'ils n'ont même jamais connu puisque certains sont nés ici.

Aujourd'hui, plusieurs de ces situations ont été signalées dans les écoles **Youri Gagarine, Federico Garcia Lorca, Grandclément, Anton Makarenko, Jean Vilar, Henri Wallon, le collège Henri Barbusse et le lycée Robert Doisneau**. Mais le pire reste à craindre, l'augmentation des expulsions et des refus de demandes d'asile étant planifiée par le gouvernement : dans quelques semaines c'est la totalité des établissements de Vaulx-en-Velin qui pourraient être concernés.

Face à cette situation, la mobilisation de tous, camarades, parents, enseignants, élus...et sa médiatisation a déjà permis d'obtenir des résultats : arracher certains d'entre eux à la clandestinité, obtenir des régularisations permettant à leur famille de travailler et de se loger.

Mais la lutte est souvent de longue haleine et réclame un engagement de tous les jours.

Pour nous, l'école n'est pas un musée des valeurs, et nous estimons qu'il relève de notre mission éducative de faire en sorte que les mots solidarité, justice et liberté soient vécus de manière concrète dans nos établissements.

### **Nous demandons :**

- que soient appliquées l'ensemble des dispositions prévues par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant ratifiée par la France en 1989, et qui garantit à chaque enfant des droits fondamentaux.

- que nos élèves et leur famille bénéficient d'un logement décent et durable, de préférence à proximité de leurs lieux de vie sociale.

- que soit délivré à leurs parents un titre de séjour portant la mention "vie privée et familiale" permettant l'exercice d'une activité professionnelle.